

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du 17 novembre 2025 à 20h30 en mairie**

**PRESENTS** : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

**PROCURATIONS** : Emeline HEDRICH donne procuration à Evelyne MARTIN, Dominique PORTEILLA FOURNIER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

**ABSENTS** : Roxane PERRET

**1) Nomination secrétaire de séance**

Marie-Anne SOLETTI est nommée secrétaire de séance.

**2) Approbation du procès-verbal du 06 octobre 2025**

(Pièce n°2)

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

**3) Tarif des locations de salle et de matériel**

(Pièce n°3)

M. Le Maire informe qu'il convient d'apporter des adaptations aux tarifs de location des salles municipales de la commune de Versonnex ainsi que pour le prêt de matériel. Ci-joint, pièce n°3 avec le détail des tarifs.

Il est précisé que :

- Des arrières à hauteur de 30% du montant de la location seront à verser à la réservation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 2 mois avant la date prévue ;
- Le règlement des cautions doit se faire par chèque ou par virement bancaire (de préférence) ;
- Le règlement de la location doit se faire obligatoirement par chèque ou par carte bancaire pour un montant supérieur à 300€ ;
- Chaque location a son règlement intérieur et son dossier d'inscription à compléter ;
- Une attestation d'assurance devra être fournie pour toutes demandes de réservation.
- Le Maire se réserve le droit sur le conseil de l'exécutif de refuser une location de salle sans devoir donner de justification.

Il est demandé au conseil municipal de voter le tarif des locations de salle et de matériel.

M. Le Maire rappelle les difficultés rencontrées lors des locations salle et surtout lorsque ce sont des prestataires (wedding planner) qui organisent. Le retour des salles est difficile avec le particulier et la prise de la caution.

Laurence TAQUET propose d'inclure le ménage dans le prix du tarif.

M. Le Maire précise qu'il est difficile de trouver une entreprise de ménage qui répondrait à notre besoin. Les loueurs lavent la vaisselle et font le plus gros du ménage, ensuite l'équipe du service ménage fait le ménage de la salle.

Daniel DEVISCOURT s'interroge que le sujet n'ait pas été abordé avant en commission.

Céline PAUGET : il faut prévoir une distance maximale pour le transport.

Pascale STEIMANN s'interroge pour le délai de 2 mois. Que se passe-t-il en cas de force majeure ?

M. Le Maire : les 2 mois sont pour conserver la réservation. Il est validé de préciser sauf en cas de force majeure.

Marie-SOLETTI est d'accord pour limiter le transport de matériel à la commune.

Il est validé de limiter le transport à la commune de Versonnex.

Cyrille ROBERT ajoute pour éviter les abus, il faut prévoir des frais de nettoyage automatique, comme pour les locations Airbnb.

Patrick, Céline, M. Le Maire, Cyrille et Jean-Laurent, proposent d'organiser un groupe de travail et /ou une commission finance, afin de continuer le travail de mise à jour de la grille tarifaire.

Evelyne MARTIN : précise que la nouvelle grille tarifaire proposée est bien comme ça.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** à la majorité 13 votes pour et 4 abstentions, le tarif des locations de salle et de matériel, à compter du 17 novembre 2025 ;
- **DIRE** que les crédits en résultant seront imputés dans le budget de l'exercice en cours ;
- **DIRE** que la présente délibération abroge les délibérations antérieures relatives à tous les tarifs mentionnés dans ces délibérations. D20141006\_039 et D202212055.

#### **4) Acquisition à l'Euro symbolique de trois parcelles AI180, AI185, et AI186**

(Pièce n°4)

M. Le Maire informe qu'une discussion est menée depuis quelque temps avec le nouveau propriétaire de l'opération SCCV l'Evidence à Pré Colon (M RIZZO) pour acquérir à l'Euro symbolique :

- « L'emplacement réservé ver4 » des lots 4 et 5, correspondant aux parcelles dénommées AI180, AI185 et AI186 pour 470 m<sup>2</sup> pour la réalisation de la voie douce le long de la route de Maconnex.

M. Le Maire précise suite à du retard avec les notaires il est proposé d'avancer sur le sujet par un acte administratif.

Jean-Laurent FERVEL demande si le permis a fait l'objet d'une taxe et d'un PUP.

M. Le Maire : oui une taxe d'aménagement classique. Et sur ce mandat il n'y a pas eu de PUP. Il est rappelé que le PUP est articulé sur des dépenses réelles.

Jean-Laurent FERVEL ajoute que la piste cyclable est un vrai projet avec des dépenses réelles.

M. Le Maire précise que pour cette piste cyclable c'est l'agglo qui les réalise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles AI180, AI185 et AI186 à l'euro symbolique appartenant à l'opération SCCV L'EVIDENCE, représentée par M. RIZZO, à raison de 470 m<sup>2</sup> de l'Emplacement Réserve VER4, pour la réalisation de la voie douce le long de la route de Maconnex;
- **DE PASSER** l'acte en la forme administrative ;
- **DE DIRE** que les frais d'acte du géomètre sont à la charge de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à recevoir et authentifier l'acte ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Patrick HEIDELBERGER adjoint au Maire à l'urbanisme, à procéder aux démarches, formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

## **5) Débat d'orientation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

(Pièces n°5.1, 5.2)

M. Le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) a été élaboré par Pays de Gex agglo, en concertation avec les 27 communes du territoire. Il définit le classement des sols et règlememente leur constructibilité. Il évolue en permanence pour s'adapter aux enjeux du territoire et en préservant toujours la notion d'équilibre entre développement urbain et préservation du patrimoine naturel et historique.

Le PLUiH est exécutoire depuis le 18 juillet 2020. Il limite l'artificialisation des sols en travaillant sur la densification urbaine. Ainsi, les nouvelles constructions sont limitées aux zones urbaines et périurbaines, ce qui permet de protéger entre autres, 400Ha de terres agricoles.

Les enjeux du Pays de Gex sont d'accueillir les nouveaux habitants, les activités économiques et les services nécessaires tout en préservant l'agriculture, l'environnement, le patrimoine naturel, rural et historique du territoire. Le PLUiH a pour vocation de concilier ces enjeux pour préserver l'équilibre et l'harmonie du territoire.

Le Pays de Gex est un des territoires les plus attractifs de France qui fait face à une forte croissance démographique (+ 2,1% d'habitants par an), pour atteindre les 105 000 habitants en 2022.

L'Agglomération et les communes du Pays de Gex ont décidé de réviser le PLUiH du territoire. Cette décision a été approuvée en mars 2024. Le lancement de la révision du PLUiH a débuté en janvier 2025.

M. Le Maire rappelle l'importance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il constitue le projet politique du document d'urbanisme, permettant de réduire la consommation de l'espace et de lutter contre l'étalement urbain dans le but d'arriver à « zéro artificialisation » en 2050. Ce PADD devra ensuite être traduit réglementairement dans les autres pièces constitutives du PLUiH: règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation...

Il est donc demandé à chaque commune du Pays de Gex de mener un débat sur le projet du PADD.

Pour cela, vous êtes vivement invités à étudier les documents joints : pièce n°5.1 et 5.2 qui présentent le projet du PADD.

Le conseil communautaire débattra à son tour sur le projet du PADD le 17 décembre 2025

Le conseil municipal est invité à débattre sur la présentation faite. Il est précisé que le débat est libre et ne fait pas l'objet d'une délibération.

Daniel DEVISCOURT s'interroge lors de la réunion de présentation. Une question a été posée concernant la taille des cercles sur le plan. Une réponse a-t-elle été apportée ?

Patrick HEIDELBERGER précise que la réponse apportée par l'agglo est que la taille des cercles n'a pas de signification.

Pour le cas où certains membres du conseil n'ait pas pris connaissance des documents envoyés et pour permettre à chacun le même niveau d'information, M. Le Maire fait la lecture de l'ensemble de la présentation « projet de PADD ».

- **Orientation 1 :**

Versonnex bénéficie d'une position intermédiaire entre ville et village. Versonnex pourra accueillir davantage que les bourgs. Versonnex est village d'accueil de façon raisonnée.

Page 4 : la grandeur des cercles n'est pas logique. Le cercle de Versonnex est aussi gros que celui d'Ornex. Est-ce un objectif ?

Est-il possible de le classer autrement ?

Segny est un axe de circulation, passage du BHNS. Il faut de la population pour justifier le passage du BHNS.

Le PADD indique les grandes lignes : pas de constructibilité. Il déterminera les choix qui seront faits.

Patrick HEIDELBERGER précise qu'il sera possible de revenir sur ces choix, dans une certaine mesure.

Daniel DEVISCOURT précise que le Maire de Segny a fait entendre qu'il n'a pas eu son mot à dire sur les grosses constructions.

M. Le Maire apporte une précision en indiquant qu'il a hérité de la situation.

La commune de Versonnex souhaite que la représentation graphique représente l'objectif du PADD et soit adaptée à la commune de Versonnex.

Patrick HEIDELBERGER précise que ce sont les techniciens qui font les schémas. Il faut qu'ils s'habituent aux spécificités de chaque commune.

- **Orientation 2 :**

Renforcement de la ressource en eau : c'est pour pouvoir acheminer l'eau du Léman.

Nicolas BLOUQUY : remarque que c'est un vaste blabla.

Pascale STEINMANN tout est contradictoire.

Nicolas BLOUQUEY : les projets prennent beaucoup de temps. Par exemple, la déchetterie ça a mis combien d'années ? C'est une histoire d'argent. Celui qui aura le plus d'argent fera mieux.

Patrick HEIDELBERGER : il faut mettre des règles pour éviter les débordements.

Pascale STEINMANN : plein de points. Dit tout et son contraire. La direction n'est pas claire.

Cyrille ROBERT : il faut passer le cap pour aller au bout ou pas.

Patrick HEIDELBERGER : le PADD définit les objectifs de construction. A Versonnex on s'est fait surprendre par les divisions de terrains.

M. Le Maire précise qu'il n'y a pas plus d'habitants que prévu, mais un peu plus de construction. L'objectif des 120 000 habitants à 10 ans n'est pas atteint. Ferney Voltaire a le projet d'un hôpital, il a besoin de 3 000 logements. La majorité des communes souhaiterait maintenir l'actuel.

Daniel DEVISCOURT : on ne sait pas comment seront gérées les divisions. Le PADD donne les grands axes.

M. le Maire : si les gens n'utilisent plus l'eau potable, qui paiera l'assainissement ? Le coût de l'eau augmentera.

Daniel DEVISCOURT : ce type de règle sera abordé au PLUiH. Très espace vert, environnemental, mais pas de règle sur les divisions parcellaires.

Jean-Laurent FERVEL : le PLUiH viendra réglementer le PADD, pas les mêmes enjeux, pas les mêmes défis.

Nicolas BLOUQUY : ce ne sont pas des règles, mais des idées.

Il est confirmé que c'est le but du PADD.

M. Le Maire : il faut vivre ensemble.

Nicolas BLOUQUY : vivre ensemble c'est bien mais les communes pour certaines, font comme elles veulent.

M. Le Maire : ce sont des idées à long terme, c'est l'avenir.

Daniel DEVISCOURT : Le Maire de Saint-Genis-Pouilly n'a pas eu besoin de ce document pour la densification.

M. Le Maire : il défend le développement urbain. C'est 14 000 habitants pour avoir un tram. L'axe Ferney / Gex est parti pour être construit.

- **Orientation 3 :**

Logement 900/an sur l'ensemble du Pays de Gex.

Point de vigilance concernant les lotissements. Aujourd'hui ils sont très horizontaux, 4 étages maximum pour Versonnex.

Est-ce un souhait de vouloir construire en hauteur ?

Pour les opérations immobilières un coefficient est à respecter, en fonction d'une méthode de calcul. Un pôle urbain a plus de droits en matière de construction.

Les bus de Versonnex vont jusqu'au Léman express mais ne vont pas jusqu'à Lausanne. M. Le Maire précise qu'il se bat pour modifier le passage, mais ce n'est pas le même canton. En partant de Versonnex pour se rendre à Lausanne, il faut un changement à Coppet.

Daniel DEVISCOURT : précise que ça prend 6 minutes.

Mickaël BIRNER : précise que le tarif n'est pas le même.

Trévys-Journans : c'est l'agrandissement de Carrefour Segny

- **Orientation 4 :**

Pascale STEINMANN : se questionne sur le classement actuel de Versonnex ? Le projet de PADD classe Versonnex en bourg.

M. Le Maire : village préservé au précédent PLUiH.

Pascale STEINMANN : Sauverny est classé village

Daniel DEVISCOURT : pour le technicien c'était plus logique de classer Versonnex en Bourg, puisque Versonnex dispose de bus et des activités commerciales. Par rapport à Sauverny où il n'y en a pas. Les statistiques reprises sont les mêmes que le PLUiH, la terminologie est chargée.

Pascale STEINMANN : se demande quand sera envoyé le PV.

M. Le Maire : dès qu'il est terminé.

Pascale STEINMANN : un conseil est prévu le 15/12 pour continuer l'échange.

Daniel DEVISCOURT : pas de changement par rapport à aujourd'hui. 30 logements à l'hectare.

M. Le Maire : zone U pourrait construire plus. Précise que la commune a tenu bon, pour maintenir pas plus de 30 logements à l'hectare avec les promoteurs.

M. Le Maire clos le débat et précise qu'il ne faut pas hésiter à continuer à échanger sur le sujet.

## **6) Modification des délégations des adjoints au Maire**

M. Le Maire rappelle que M. FERVEL Jean-Laurent, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire délégué à la démocratie participative et aux réunions de quartiers, a entrepris une campagne d'accroche-portes et de publication qui reprend les armoiries utilisées par l'administration communale. Malgré les remarques lui indiquant que cela pouvait porter à confusion avec son rôle d'adjoint au sein du conseil municipal actuel, M. FERVEL Jean-Laurent continue sa démarche en l'état de communication.

Considérant que lors de diverses réunions et de communication, M. FERVEL Jean-Laurent a critiqué ouvertement les Adjoints et le Maire et afin d'éviter toute confusion entre les actions officielles et celles menées par le conseil municipal et par M. FERVEL Jean-Laurent, le Maire propose de retirer à M. FERVEL Jean-Laurent ses délégations à la démocratie participative et aux réunions de quartiers. En l'absence de M. FERVEL Jean-Laurent aux deux derniers conseils municipaux, M. Le Maire n'avait pas souhaité débattre de ce point. Aujourd'hui le point est ajouté à l'ordre du jour afin d'avoir l'avis du conseil municipal et de mettre au vote la situation.

Il est demandé au conseil municipal de voter pour la situation de M. FERVEL Jean-Laurent.

### Discussion :

Jean-Laurent FERVEL : précise que les choses ont été posées dès le mois de septembre. A travers moi, le maire fait des reproches au collectif qui agit en toute légalité. Jean-Laurent FERVEL a pris conseil auprès de son neveu et sa nièce qui sont avocats.

Pour eux c'est clair aucune preuve de ce qui est remarqué.

Abus de détournement de pouvoirs. C'est réglementé par plusieurs articles. Le Maire y sera confronté si vous allez dans ce sens.

Je ne me laisserai pas faire, une action sans rien faire.

C'est sanctionnable et amendable, emprisonnement et destitution. Je ne me laisserai pas faire.

Comme Alexandre, vous vous êtes acharné sur moi. Une attestation a été faite par son avocat qu'il est innocent et la gendarmerie a fait des excuses. Malgré ça tu as continué.

Daniel DEVIS COURT : il ne faut pas tout mélanger.

Jean-Laurent FERVEL : c'est de l'acharnement, méthode du chantage. 5 arrêtés ont été faits car ne savait pas quoi faire.

Nicolas BLOUQUY : demande à M. FERVEL « peux-tu regarder dans les yeux les membres du conseil et dire je n'ai pas critiqué ».

Jean-Laurent FERVEL : oui j'ai fait des critiques mais au Maire. Je lui ai proposé la liste, il a méprisé la proposition de cette liste.

M. Le Maire : j'ai refusé de continuer avec toi, j'ai le droit.

Jean-Laurent FERVEL : y a des règles et des lois.

M. Le Maire : le collectif utilise des couleurs et un système qui émane du conseil. Nous avons reçu plusieurs demandes des habitants, concernant les accroche-portes. Il y a confusion avec la mairie. Au vu du contexte, la moindre des choses est que Jean-Laurent FERVEL démissionne.

Jean-Laurent FERVEL : s'adresse à M. Le Maire ; « tu disais je vais arrêter car tout le monde me gueule dessus ».

M. Le Maire : tu m'as insulté par message sur le groupe WhatsApp du conseil. « Tu me méprises : un roitelet à la cordonnité aiguë ».

M. Le Maire : « je n'ai pas besoin de l'avis du conseil, je retire les délégations en tant qu'adjoint à M. FERVEL Jean-Laurent. ».

Jean-Laurent FERVEL : mettre la faute sur les autres.

Evelyne MARTIN : depuis combien de temps Jean-Laurent FERVEL n'est-il pas venu ?

Jean-Laurent FERVEL : je suis resté au chevet de ma femme qui a eu des problèmes de santé. C'est une mesure punitive, elle sera sanctionnée.

M. le Maire : le tribunal administratif est compétent pour traiter ce type de litige.

M. Le Maire demande à M. FERVEL le bilan d'activité à la démocratie participative.

Jean-Laurent FERVEL : j'ai fait ce que tu m'as laissé faire. Ensemble derrière toi. Les personnes mal traitées car n'allaitent pas dans ton sens.

M. Le Maire : attention aux accusations je suis comme je suis et j'ai toujours été correct.

Jean-Laurent FERVEL : j'ai toujours été correct avec toi et sur le groupe WhatsApp. Tu as refusé une invitation à déjeuner à la brasserie blanche.

M. le Maire : je n'ai jamais maltraité qui que ce soit il faut prendre les termes comme ils le sont sur le groupe WhatsApp. Tu as fait un enfant dans le dos au conseil, tu n'as pas informé de ta nouvelle position.

M. Le Maire : tu démissionnes ou pas ?

Jean-Laurent FERVEL ; non je ne démissionnerai pas, je suis adjoint jusqu'au bout.

M. le Maire : je te retire tes délégations, tu ne peux pas me représenter, je ne te fais pas confiance, tu me méprises.

M. le Maire : le conseil a suivi mes hésitations sur le sujet pour continuer un prochain mandat. Tu m'as pris pour ton secrétaire durant ce mandat. Tu me téléphonais pour avoir le numéro de téléphone de la maison de santé et les horaires de la mairie. Je ne méprise pas le collectif, mon adjoint m'insulte sur WhatsApp.

Jean-Laurent FERVEL : tu as pris des adjoints qui ne sont pas adjoints.

M. Le Maire : ce sont des conseillères déléguées et non adjointes. La campagne des accroche-portes de 2020, il n'y a eu aucune analyse.

Jean-Laurent FERVEL : pas besoin tu as déjà tout fait. C'est ensemble derrière toi.

M. Le Maire : il n'y a que toi qui n'a pas trouvé sa place.

Jean-Laurent FERVEL : des barnums avaient été installés aux Genévriers pour écouter les gens du quartier, quand l'agglo cherchait de nouveaux espaces de tri. Vous vous êtes empressé de prendre l'idée de la Grange à Pont.

M. Le Maire : tu ne venais plus aux réunions.

Jean-Laurent FERVEL : il y avait conflit d'intérêt avec Pangloss, donc je me suis arrêté.

M. Le Maire : pour les accroche-portes de 2020, nous avons réceptionnés 55 fiches action et nous devions travailler ensemble pour faire le bilan.

Jean-Laurent FERVEL : « je dégomme que toi ».

M. Le Maire : je ne peux pas te faire confiance sur la représentation.

Jean-Laurent FERVEL : un groupe de travail pour les chemins. J'ai fait le chemin à pied et toi à vélo.

M. Le Maire : pour les accroche-portes de 2020 on n'est pas assez bien pour avoir un retour. Aucune présentation en conseil de ton action. Je n'ai pas toujours été d'accord avec Daniel DEVISOURT pour les jeux urbains, mais Daniel a fait des retours et présentations en conseil de ses actions.

M. Le Maire : je suis déçu de ton action d'adjoint.

Jean-Laurent FERVEL : tu es déçu que je me présente.

M. Le Maire : tu embêtes le personnel communal. Tu fais des demandes à Mathias, sans en informer Marie-Anne SOLETTI adjointe aux finances. Tu fais des demandes à Sophie, tu ne sais pas orthographier son nom après 6 ans de mandat. De plus, ce n'est pas normal d'utiliser les mêmes couleurs que la mairie.

Evelyne MARTIN : ça porte à confusion.

Jean-Laurent FERVEL : la confusion = une peine ?

M. Le Maire : Jean-Laurent je n'ai plus confiance en toi, c'est exactement écrit sur le WhatsApp.

Jean-Laurent FERVEL : pour les réunions d'exécutif je ne suis pas là pour te représenter et tu m'as exclu. Tu peux faire comme tu veux je resterai conseillé.

M. Le Maire : tu fais une campagne de dénigrement. Par exemple, tu demandes les règles de démarche d'accessibilité.

Jean-Laurent FERVEL : toutes personnes peuvent les demander.

M. Le Maire : toutes personnes peuvent le demander, mais ce n'est pas normal pour un adjoint de le faire en catimini.

Jean-Laurent FERVEL : ce sont des documents publics, tout le monde peut y avoir accès.

M. Le Maire : tu mélanges tout. Les éléments que tu demandais tu les as eus et ces documents peuvent également intéresser le conseil. Mathias partait en congé, il a dû faire des heures pour répondre à ta demande. Les documents seront transmis avec le PV.

Evelyne MARTIN : en tant que 1<sup>ère</sup> adjointe on va cesser la discussion, on va reprendre le fil du conseil.

M. Le Maire, on n'a pas à rougir de ce qu'on fait.

## **7) Informations communautaires**

### Information Evelyne MARTIN

- Retour sur la commission santé-solidarité

#### Etude d'un pôle médical

Dans le cadre du contrat territorial de santé, un travail commun est mené entre le CHPG et l'agglo pour la création d'un pôle médical au sein du CHPG incluant le CESIM et les médecins libéraux.

- Collaboration étroite entre libéral et public, médecin de ville et hôpital, médical et paramédical au sein d'un projet de santé à l'échelle d'un pôle.
- Proximité géographique, sur site, pour générer une collaboration maximale.
- Une plateforme de services mutualisés.
- La création d'un environnement médical et paramédical ouvert sur l'extérieur.

Ce projet viendrait en complément de l'installation du scanner dont l'ouverture est attendue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026, ainsi que l'ouverture de 12 lits de médecine (observation 24-48h) au CHPG et à la création par le CHPG d'un pôle de périnatalité.

A cette fin, il pourrait être envisagé une rénovation du « château », de la « grange », et la construction le cas échéant d'un bâtiment modulaire au fond du parc.

Le projet serait complété par la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). Projet de santé commun et une plateforme de service mutualisé.

- Bourse aux logements libres et intermédiaires pour les agents de la fonction publique

Propose des logements dans le secteur privé et dans le secteur social intermédiaire.

L'intégralité des informations et la procédure d'inscription sont disponibles en consultation sur le site web : [locagent.fr](http://locagent.fr). En attente de la communication pour pouvoir le diffuser sur les réseaux de la commune.

Dans les locaux de France service, une permanence sera mise en place en fonction des besoins par France Travail.

Et reprise des permanences de la CARSAT sur le territoire.

### Information M. Le Maire

- Réunion déplacement

S'est tenue à l'agglo. GLCT transport : finance et détermine les plans de circulation.

Une étude est en cours pour une nouvelle ligne 62 : Gex, Maconnex, Versonnex, Léman Express. Il passerait environ toutes les 30 minutes pendant les heures de pointe. L'agglo prévoit la ligne d'ici juin 2026 et Genève en 2027.

Cette nouvelle ligne est un plus pour la commune, elle permettra de se rendre à Gex en bus.

M. Le Maire craint avec cette nouvelle ligne que la ligne 52 soit arrêtée. Il est rappelé que chaque territoire finance le déficit de compensation de circulation.

- Réunion du comité de pilotage des petites douanes

Nouvelle réunion au Canton de Genève, dont le sujet est la mise en place des feux. Il est rappelé que c'est Genève qui a décidé cette mise en place.

D'après les chiffres de fréquentation venant des données GPS et des caméras de feux, la fréquentation n'a pas diminué, ce sont les mêmes chiffres que l'année 2022.

En cas de pluie il est constaté qu'il y a plus de monde.

Cyrille ROBERT : précise que ça s'est calmé, mais en effet les jours de pluie, il y a plus de monde.

M. Le Maire : difficulté pour prolonger la piste cyclable jusqu'à Bossy. Des discussions sont en cours avec les propriétaires.

Concernant le projet de piste cyclable vers la casse d'Ornex, chemin emprunté par les collégiens. Il faut envoyer un courrier d'intention au département environnement expliquer et détailler pourquoi il est indispensable d'utiliser ce chemin.

Daniel DEVISCOURT : s'interroge sur le projet. Il ne comprend pas pourquoi couper la forêt.

M. Le Maire : la piste cyclable est actuellement sur la route, ce qui permet de ne pas couper la forêt.

Daniel DEVISCOURT : ajoute c'est dans le marbre ce bout de piste et les feux.

Jean-Laurent FERVEL : c'est dans l'idée de fermer les petites douanes.

## 8) Informations communales

### a. Situation épicerie « La Forge »

Patrick informe que l'inventaire a eu lieu la semaine dernière, en présence de 4 élus. M. TOCHON DANGUY doit transmettre son chiffrage cette semaine.

Daniel DEVISCOURT : s'interroge sur la dernière décision prise concernant la fermeture au 30/09/2025, alors qu'il est toujours dans les locaux. Quelle est la situation contractuelle ? On est face à un squatteur. Qu'en est-il en cas d'incendie ?

Marie-Anne SOLETTI et Patrick informent des difficultés lors des échanges avec M. TOCHON DANGUY. Plusieurs rencontres, échanges par mail. L'épicerie est fermée.

Evelyne MARTIN : précise que la mairie est propriétaire du local et celui-ci est assuré.

Cyrille ROBERT : a travaillé avec Daniel sur le projet de texte du cahier des charges Il propose de mettre l'annonce en avant à la chambre des commerces, pour un montant de 120€.

M. Le Maire informe qu'une partie de l'exécutif à rencontrer deux entrepreneurs intéressés par la reprise de l'épicerie. Après discussion avec eux ils proposent la reprise avec les mêmes services qu'actuellement : presse, FDJ, tabac. Et en plus du pain cuit tous les jours, des produits frais, plats

cuisinés, produits alimentaires, d'hygiène et emballages style fourchette serviette gobelets , légumes frais également.

Marie-Anne SOLETTI fait la lecture du projet des 2 entrepreneurs.

Pascale STEINMANN : s'interroge sur la place disponible pour le projet.

Marie-Anne SOLETTI : informe qu'ils ont visité le local et qu'ils connaissent les lieux et donc ont pensé en ce sens.

Daniel DEVISCOURT : Il faut être fair play par rapport aux autres non acceptés. Le projet proposé manque de concret par rapport à celui rencontré et visité à Collonges.

Céline PAUGET : la vente de pain fait concurrence à la boulangerie.

Patrick HEIDELBERGER : ajoute si on parle de concurrence, il fait aussi concurrence au restaurateur avec la proposition des plats cuisinés.

Daniel DEVISCOURT : s'interroge avec ce projet, quel sera le coût d'aménagement ? Le local est-il adapté ?

Marie-Anne SOLETTI propose de les rencontrer pour revoir avec eux plus en détail le projet proposé.

M. Le Maire précise qu'il faut récupérer les clés de M. TOCHON DANGUY, et proposer aux 2 entrepreneurs intéressés une rencontre avec les élus intéressés. Il est précisé qu'ils sont prêts à reprendre le stock.

Cyrille ROBERT propose d'élargir la recherche.

Daniel DEVISCOURT propose d'envoyer le projet de cahier des charges, pour validation à un groupe de travail. Et ensuite il sera publié à la chambre des commerces.

Patrick HEIDELBERGER informe avec cette méthode que l'épicerie sera fermée plus longtemps.

Il est validé de mener les deux fronts. Continuer à avancer et voir ce qu'il se dessine rapidement.

#### Information Evelyne MARTIN

- CCAS

Actuellement le CCAS de Divonne gère le portage des repas pour les aînés de la commune. Suite à l'augmentation du tarif le CCAS de Versonnex s'interroge sur la continuité de ce service avec Divonne.

M. Le Maire a fait des demandes de tarifs auprès de Bourg Traiteur et au Bon Accueil.

Dans un premier temps, il est décidé de reprendre contact avec le traiteur au Bon Accueil, afin de valider avec lui les conditions qu'il propose : livraison, coût du repas, administratif, inscription, délai pour commencer... Dès que le contact et les informations seront prises, une réponse sera apportée au CCAS de Divonne.

Ensuite le sujet sera abordé en commission CCAS pour valider le projet et le coût de la prise en charge du repas.

## Information Donata ROTH

- Centre de loisirs :

Louane VUEZ actuellement adjointe à la directrice du centre de loisirs souhaite saisir l'opportunité et postuler au poste de Directrice du centre de loisirs, suite à l'annonce du départ de Virginie CHACUN au 30/12/2025. Nous n'avons pas de doute sur ses compétences et sa motivation.

Cyrille ROBERT : précise que Virginie a bien transmis les informations à Louane.

Daniel DEVISCOURT : s'interroge sur un besoin supplémentaire de formation pour Louane.

Donata ROTH : Louane a le même diplôme que Virginie un BPJPES et Louane est actuellement formée par Virginie.

M. Le Maire : ajoute que Louane a été reçue en entretien, elle souhaite continuer sur la même organisation qu'actuellement. Elle souhaite travailler en collaboration avec un adjoint, pour permettre la continuité de service en cas d'absence et partager l'administratif.

Le conseil municipal est d'accord sur ce qui vient d'être présenté. Un recrutement pour un poste d'adjoint va donc être lancé.

- Conseil d'école :

Le 1<sup>er</sup> conseil d'école a eu lieu le 04 novembre dernier. Quelques chiffres ont été annoncés : 214 élèves à l'école et 183 sont inscrits à la cantine.

48,77% de participation au vote des représentants des parents, contre 52,55% l'année passée.

L'ensemble des enseignants a présenté les projets de l'année 2026 dont le rallye des mathématiques.

Les parents ont à plusieurs reprises remercié la mairie et les équipes.

Le sujet a été abordé concernant les repas de Bourg Traiteur avec de l'alcool (bière et vin). Nous avons rencontré dernièrement le directeur de Bourg Traiteur. Celui-ci nous a précisé que pour les fonds de sauce des plats en viande, en effet il utilise du vin, en quantité raisonnable nécessaire pour la sauce. Bourg Traiteur livre 36 écoles et les plats sont validés des par des nutritionnistes. Bourg Traiteur ne changera pas sa pratique culinaire, ils sont traiteurs et font de bons mets. Il est précisé que pour les parents qui ne souhaitent pas ce menu, il est proposé les plats sans viande.

Nous rencontrerons l'inspecteur académique le 27 novembre prochain.

## Donata donne la parole à Delphine

Présentation d'un projet yoga avec la maîtresse de la classe rouge Mme Mouttou Nandiny. Il est envisagé de mettre en place des séances de yoga en période 3, à raison de 1h30 soit 45 minutes par groupe (2 groupes). Le tarif est de 583,20€ TTC.

Pour le financement : M. Le Maire rappelle que la mairie finance 1 000€ par classe. Il est proposé que le sou des écoles finance la moitié et l'autre moitié par la mairie.

Le conseil est d'accord avec cette proposition.

### Information Dominique PORTEILLA FOURNIER

Le marché de Noël sera organisé le vendredi 19 décembre de 15h30 à 19h30 à la Grange à Pont.

Concernant le parking P+R, le recours est terminé, en attente des nouveaux devis.

Le marché du vendredi : 2 nouveaux marchands. Un pour la vente de biscuits et cookies et un pour la vente d'olives.

### Information Emeline HEDRICH

Exposition de la Saint-Martin à la salle Pierre Jaques du 15 au 30/11/2025.

Organisation atelier ma 1<sup>ère</sup> page destinée aux enfants de moins de 3 ans. Deux sessions ont été organisées accueil d'environ 80 personnes.

L'organisation d'Halloween a eu un franc succès. Accueil d'environ 40 personnes.

### Information Cyrille ROBERT

L'espace coworking à la Grange à Pont est ouvert depuis ce jour.

### **9) Informations diverses**

Prochain conseil municipal le lundi 15 décembre 2025 à 19h00

La séance est levée à 23h05

Le Maire



M. Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance

Mme Marie-Anne SOLETTI